



ADDITIF N°1 du

31 JUIL 2025

**CONCERNANT LE DAO N°169/AONO/CCAA/CIPM/2025 du 23 juin 2025
POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'IMPRESSION CENTRALISEE A LA
CCAA.**

A LIEU DE	LIRE PLUTOT
8-Coût prévisionnel Le coût prévisionnel minimal et/ou maximal de l'opération à l'issue des études préalables est de soixante-dix millions (70 000 000) FCFA/an.	8-Coût prévisionnel Le coût prévisionnel maximal de l'opération à l'issue des études préalables est de deux cent dix millions (210 000 000) soit soixante-dix millions (70 000 000) FCFA/an.
12-Cautionnement de soumission Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances agréés et du récépissé de consignation délivré par la CDEC dont le montant s'élève à 1 400 000 (un million quatre cent mille francs) FCFA.	12-Cautionnement de soumission Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, timbrée, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances agréés et du récépissé de consignation délivré par la CDEC dont le montant s'élève à Trois millions de francs (3 000 000) FCFA.
15.1 Critères éliminatoires Il s'agit notamment : <ul style="list-style-type: none">• De l'absence du cautionnement de soumission et du récépissé de consignations délivrés par la CDEC à l'ouverture des plis ;	15.1 Critères éliminatoires Il s'agit notamment : <ul style="list-style-type: none">• De l'absence du cautionnement de soumission et du récépissé de consignations délivrés par la CDEC 48h après l'ouverture des plis ;
15 Remise des offres Chaque offre est rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne ou être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard Le 17 juillet 2025 à 14 heures et devra porter la mention. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis.	15 Remise des offres Chaque offre est rédigée en français ou en anglais devra faire l'objet d'une soumission en ligne ou être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard Le 11 Aout 2025 à 14 heures et devra porter la mention. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessous dans les délais impartis.

RPAO :**E- OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

Est déclarée irrecevable et rejetée par la commission de passation des Marchés :

L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministère en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou des récépissés de consignations délivrés par la CDEC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

RPAO :**E- OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES**

Est déclarée irrecevable et rejetée par la commission de passation des Marchés :

L'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministère en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou des récépissés de consignations délivrés par la CDEC au-delà de 48H, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

NB : toutes les cautions doivent être établies conformément à la Lettre-Circulaire n°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.

**NB : l'ouverture des offres se fera une (01) heures après la remise des offres.
Le reste est sans changement.**

Yaoundé le

31 JUIL 2025

Le Directeur Général,

Copie :

- ✓ ARMP ;
- ✓ MINMAP ;
- ✓ Président CIPM/CCAA ;
- ✓ DT ;
- ✓ Affichage



*Pour le Directeur Général et Par Ordre,
Le Directeur Général Adjoint*

Malika Mamadou